

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du Conseil d'Administration

vendredi 25 novembre 2022

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : 18/11/2022

1^{ère} convocation (oui/non): OUI

Président : Laurent DUMONT

Secrétaire de séance : Lisa DERNET

Quorum : 13

Nombre de présents : 18 puis 19

Ordre du jour

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Approbation du PV du CA du 20 octobre 2022

2. VIE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE

- Sorties et voyages scolaires 2023
- Ventilation des IMP

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

- Décision d'ordonnateur n°5
- DBM n°10
- Budget 2023

4. Questions diverses

Questions diverses :

À remettre au secrétariat 48 heures avant le Conseil d'Administration

Annexes :

PRÉSENCE au CONSEIL
Séance du 25 novembre 2022

Qualité		Titulaires		Suppléants	
		Nom – Prénom	Émrgt	Nom – Prénom	Émrgt
ADMIN.	Chef d'établissement	DUMONT Laurent	X		
	Gestionnaire	BLANCHET Aurore	X		
	C.P.E.	GUINOT MéliSSa	X		
ÉLUS LOCAUX	Représentants élus du Conseil Départemental	BOTTON Jacky	X		
		BUREAU Marie-Christine			
	Commune siège	LOPEZ Evelyne	X		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		PINTENA Gérald			
		DELAIRE Sylvie	X		
INVITÉS	Agent comptable	DIBAR Jean-Luc			
	Représentant de l'intercommunalité	QUESSON Jacky			
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnel d'enseignement et de surveillance	RANZI Virginie	Abs	DERNET Lisa	X
		GIMENEZ Anne	Abs		
		MERLE Frédérique	Abs		
		DUMOUSSEAU Olivier	X		
		MASSON Pauline	X		
		MALANCHINI Claudine	X		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	MASSON Murielle	X		
		ANDRE Lysiane	X		
PARENTS D'ÉLÈVES ET ÉLÈVES	Parents d'élèves	TAULLE Laurent	X		
		KEIM Eve	X		
		CHARLES Sandrine	X		
		MARTIN Céline	X		
		LAMBOUR Olivier	X		
		MAUPOME Jean-Baptiste			
	Élèves	CHEVALIER Bastien	X		
		WEISHAAR Julie	X		

Le quorum étant atteint, M. DUMONT, Principal, ouvre la séance à 18h05.
Lisa DERNET est désignée secrétaire de séance.

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Dumont énonce l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du conseil d'administration du 20 octobre 2022
- Vie pédagogique et éducative sur les voyages et sorties scolaires prévus
- Affaires financières : DBM et Budget 2023. Une DBM est rajoutée à l'ordre du jour en début de séance.

Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 20 octobre 2022 :

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. VIE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE

• **Sorties scolaires (sans nuitée)**

Des activités nautiques sont prévues pour les élèves de 4^e les 28 avril et 12 mai 2023. Le coût pour les familles cette année sera de 4€ par élève. Le FSE donne 168€ et le collège participe à hauteur de 144€.

En 2022, le collège a financé en totalité ces activités. Mais le choix a été fait de faire participer les familles pour 2023, rendant alors ces sorties non obligatoires. L'année dernière, certains élèves ont trouvé des excuses pour ne pas s'y rendre.

Vote pour la répartition du budget alloué aux activités nautiques de 2023 :

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• **Voyages scolaires (avec nuitées)**

Les élèves de 3^e vont pouvoir participer à un voyage en mars 2023, en Italie pour les latinistes, en Normandie pour les autres. Les 4^e pourront de leur côté se rendre à Paris en avril. Des projets sont montés également pour les 5^e à Brocéliande en octobre et les 6^e en septembre à Lathus (budget 2023 mais année scolaire 2023-2024).

Arrivée de M. Botton représentant du département, à 18h16. Nombre de votants : 19.

→ **ROME 3^e (latinistes)**

En partenariat avec le collège de Pons et le professeur de latin Mme Brehin-Soumagne, Mme Masson, professeur de lettres classiques du collège, met en place un voyage en Italie à la découverte de la Rome antique et du site de Pompéi.

Le voyage se déroulera du 19 au 24 mars 2023.

Le budget pour les familles sera de 328€. Le FSE fait un don de 50€ par élève. Le collège règle de son côté les parts accompagnateurs pour un montant de 758€.

Le montant total pour le voyageur sera de 9450€.

Vote pour la répartition du budget alloué au voyage en Italie :

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

→ **NORMANDIE 3^e (non-latinistes)**

Un voyage en Normandie, des plages du débarquement, à Bayeux, en passant par le Mont Saint-Michel, est organisé du 21 au 24 mars 2023 pour les 3^e qui ne suivent pas l'option latin.

Mme Terreuil, qui porte le projet, a rencontré beaucoup de difficultés pour avoir des réponses de transporteurs et pour trouver un juste prix. Le 1^{er} devis transport était de 10 000€. Heureusement Mme Blanchet, gestionnaire, a travaillé de concert avec notre professeur de français et trouvé un autre bus pour un montant de 5 010€.

La part élève se monte alors à 190€.

Le FSE donne 50€ par élève.

Le collège participe à hauteur de 1440€ pour les accompagnants.

Le total est de 17280€ (5010€ bus, 9278€ pour l'hébergement et 2991€ pour les visites).

M. Lambour, représentant des parents, demande pourquoi il n'y a pas de voyage linguistique en Espagne ou en Angleterre. Est-ce une demande institutionnelle de privilégier l'histoire ? M. Dumousseau, professeur d'anglais et représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, explique qu'il n'y pas eu, pour le moment, de volonté des professeurs de langue vivante de préparer de voyage. M. Dumont explique que pour qu'il y ait un voyage, il faut des professeurs porteurs de tels projets. Il rajoute que les voyages à l'étranger peuvent s'avérer compliqués à organiser depuis quelques temps. M. Dumousseau tient à dire également que du côté des voyages en Angleterre les critères pour l'hébergement en famille sont très lourds.

M. Dumont, à propos des voyages scolaires, précise que les montant affichés peuvent être réajustés si l'on constate une baisse du coût du voyage. Ainsi, pour un paiement en 3 fois, le 3^e versement pourrait être revu à l'approche du voyage après décision en conseil d'administration. Le but n'est pas de prendre de l'argent aux familles.

Vote pour la répartition du budget alloué au voyage en Normandie :

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

→ PARIS 4^e

Du 3 au 5 avril 2023, les élèves de 4^e partiront à la découverte de la capitale. Il s'agit d'un séjour surtout culturel (Versailles, Arc de triomphe, cité des sciences, sortie théâtre, etc.).

Les élèves étant plus nombreux, le coût du transport est supérieur (9 250€). 11 591€ pour l'hébergement et 4630 pour les visites.

Le coût pour un élève sera de 235€.

Le FSE donne 50€ par élève.

La part collège pour les accompagnements sera de 1680€.

Julie Weishaar, représentante des élèves, demande s'il s'agira d'un bus à 2 étages. Réponse positive de M. Dumont.

Vote pour la répartition du budget alloué au voyage à Paris :

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mme Masson, secrétaire et représentante des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers de service, se questionne sur les voyages à Lathus et Brocéliande qui ne sont pas évoqués lors de ce conseil d'administration. Il s'agit de voyages pour l'année scolaire 2023-2024 et Mme Blanchet, gestionnaire, indique que les devis ne sont pas encore engagés.

3. AFFAIRES FINANCIERES

- **DO (décision d'ordonnateur) n°5 correspondant à la DBM (décision budgétaire modificative) n°10** pour information au conseil d'administration.

Le collège loue des logements. Cela rapporte de l'argent au collège. Mme Blanchet a constaté qu'il y avait une écriture comptable à effectuer. Les sommes reçues doivent être séparées en 3 :

- les charges qui sont remises en viabilisation
- les loyers à diviser en 2 moitiés, l'une pour le collège, servant pour financer des travaux d'entretien des logements, l'autre à verser au département.

- **DBM n°11**

Il faut à nouveau effectuer une décision budgétaire modificative et ainsi un prélèvement sur fonds de réserve. 44 553,10€ ont déjà été prélevés (sur un FDR d'environ 110 000€ au début de l'année 2022).

La DBM n°11 s'élève à un montant de 4 500€ :

- 3 350€ sont réservés à l'achat d'un nouveau piano pour la salle de musique
- 1 150€ pour rééquilibrer les lignes budgétaires en cette fin d'année.

M. le Principal précise que l'ancien piano sera probablement installé dans le foyer des élèves.

Des questions sont posées quant au prix important du piano. Mme Blanchet indique que les prix ont fortement augmenté entre janvier et novembre 2022 (800€ de différence entre les devis). De plus il s'agit d'un matériel professionnel qui doit pouvoir tenir sur la durée.

- **Budget 2023**

M. Dumont présente des informations générales sur le statut du collège (année de construction, composition du collège, nombre d'élèves, etc.). Puis il explique que le budget a été compliqué à monter. Il a d'ailleurs réuni les professeurs pour leur faire part des difficultés rencontrées. Un budget d'établissement scolaire doit se caractériser par sa sincérité. Il est valable notamment avec les tarifs actuels d'électricité (qui voient des augmentations régulières et très importantes, des multiplications par 2 voire 3) mais avec une visibilité à 6 mois maximum. Du côté des denrées alimentaires il en va de même.

Malgré ces difficultés, il a été décidé de maintenir les voyages et activités car c'est important, particulièrement dans un collège rural comme celui de St-Genis de Saintonge.

Avant de parler du budget, M. le Principal précise que des lignes budgétaires ont été modifiées par rapport à l'an dernier pour mieux répondre aux normes de gestion (et en prévision de la prochaine utilisation du logiciel Opale). Ainsi, auparavant, par exemple, le service ALO (administration et logistique) payait les factures de viabilisation et le SRH (service restauration et hébergement) réabondait des lignes du 1^{er} service (contributions de service).

→ Budget primitif 2023 :

- ouverture de crédit : 354 519,54 €
- prévision de recettes : 342 966 €
- déficit : 11 553 € (fonds de réserve)

M. Dumont présente un graphique de répartition des recettes (voir document en pièce jointe) puis un autre avec la dotation de fonctionnement du département (d'un montant de 72 107 €). Cette dotation est semblable à celle de 2022 moins 1 800€ (somme forfaitaire allouée par classe, le collège étant passé de 13 à 12 divisions). Le principal informe les membres du conseil d'administration que le département a fourni un document explicatif justifiant de cette dotation similaire. La décision de maintenir le même budget résulte d'une observation du fonds de réserve du collège (d'il y a 1 an) et des consommations énergétiques sur les trois dernières années. Ce document du département révèle aussi que certains établissements ont des FDR encore plus importants que celui du collège de St-Genis.

Le graphique suivant présente la dotation bourses (20 000€). Tout ce que le collège reçoit, il le reverse. Puis sont évoqués les crédits globalisés (fléchés manuels scolaires et carnets de correspondance habituellement). Mme Blanchet explique que ces crédits peuvent également servir à d'autres fins. Le domaine d'action pour ce budget n'est pas précis mais la gestionnaire du collège nous parle du champ des arts et de la culture notamment. La répartition de ces crédits est faite au mois de juin de chaque année.

→ Service AP (Activités pédagogiques)

M. Dumont et Mme Blanchet détaillent les dépenses prévues sur ce service.

Les activités pédagogiques sont séparées en 3 lignes :

- La ligne *Actions pédagogiques* (sans sortir de l'établissement) est à 2 425€. Elle est augmentée grâce à une subvention de 1 000€ reçue l'année scolaire dernière pour un concours auquel le collège aurait participé. Cette ligne permet des actions telles que celles du FRAC, des colporteurs (Arts plastiques), la liaison inter-établissement, le Conseil de Vie collégienne (CVC)).
- La ligne *Sorties pédagogiques* est à 1 948€ (sorties à la journée)
- La ligne *Voyages pédagogiques* à 73 430€ (avec des recettes à hauteur de 67 734€).

Une ligne est réservée pour les carnets (100€). A vrai dire cet argent permet la création des cartes de sortie puisque le collège n'a plus de carnets de liaison.

La ligne RPN (ressources pédagogiques numériques) et crédits globalisée est à 2 595,02€.

Une ligne matériels et équipements passe de 1 000€ à 0, Il s'agit de dépenses qui ne peuvent pas être inférieures à 800€ et qui concernent du gros matériel, du mobilier, etc.

Les lignes du CDI et des ressources pédagogiques sont toutes les 2 en baisse (de 3 000 à 2 000 pour le CDI, de 4 000 à 3000 pour les ressources pédagogiques). M. Dumont explique qu'il y avait eu une augmentation en janvier 2020 (pour la ligne ressources pédagogiques). Pour conserver les voyages, il a fallu faire des efforts, au moins pour une année.

Mme Masson, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, demande comment les choix vont pouvoir se faire pour les dépenses en matière de ressources pédagogiques. M. le Principal répond que si nos perspectives s'améliorent, il y aura peut-être une possibilité de prélèvement sur fonds de réserve.

Mme Dernet, professeur-documentaliste et représentante des personnels d'enseignement et d'éducation tient à préciser qu'elle trouve difficile de constater une baisse d'1 tiers du budget du CDI alors que celui-ci est toujours tenu sans

débordement ni prélèvement dans aucun autre (même pour les ressources numériques telle que logiciel, ou encore le matériel pour couvrir les livres). Elle explique également que les diverses ressources et activités du CDI participent également à nourrir la culture des élèves dans ce collège rural. Mme Masson rajoute qu'un article récent du Sud Ouest montre la réussite du collège de Saint-Genis malgré un indice de position sociale bas. Cette réussite est notamment liée aux actions pédagogiques et aux ressources pour les collégiens ; il ne faudrait pas perdre cela de vue.

→ Service ALO (administration et logistique)

Voir tableau joint

Suite à la modification des lignes budgétaires comme expliqué plus haut, certaines lignes du ALO baissent car elles sont déplacées en SRH (par exemple les réparations dans la cuisine).

C'est le cas pour la partie viabilisation (avec le pôle budgétairement compliqué de l'électricité) qui s'élève seulement à 33 895€ en ALO mais qui est au total de plus de 48 000€ si on y rajoute la même ligne prévue en SRH.

Il en va de même pour la ligne Linges et produits d'entretien qui est séparée entre les 2 services. Le budget total baisse tout de même (de 8500 à 6000€). Mme Blanchet informe que le collège a pour projet de limiter le nombre de produits d'entretien et d'utiliser presque exclusivement l'eau ozonée. Mme André, agent et représentante des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers de service, nuance le propos en précisant que les dépenses pour les produits d'entretien en cuisine resteront au même niveau car l'eau ozonée ne sera pas adaptée.

→ Service VE (vie de l'élève)

La ligne réservée au CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) baisse de 500€ notamment car l'intervention qui s'est déroulée l'année dernière s'est révélée décevante et ne sera pas renouvelée.

Mme Dernet, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, demande si le budget pour le CVC (Conseil de vie collégienne) est inclus dans celui du CESC. M. Dumont répond par la négative. Un budget de 75€ est inclus dans la ligne AP intitulée Actions pédagogiques.

→ Service SRH (Service restauration et hébergement)

M. Dumont révèle son inquiétude pour le SRH. Il explique être ravi de recevoir les primaires, avec une situation revenue à la normale, mais aussi parce que cela permet des revenus supplémentaires. Mais le prix du plateau tel que prévu au budget 2023 est de 1,82€ alors qu'actuellement les coûts le font monter à 2,15€.

Ainsi le budget est présenté à l'équilibre avec un plateau à 1,82€ mais on sait déjà que les dépenses vont être plus importantes.

Le département n'aidera pas le collège tant qu'on ne sera pas au minimum de fonds de roulement. Désormais le FDR doit être à 30 jours de fonctionnement (avec une moyenne de 875€ / jour). Au début de l'année, ce FDR se devait d'être de 45 jours. Après le vote du budget lors de ce Conseil d'administration du 25 novembre 2022, le FDR du collège de Saint-Genis s'élèvera à 52 jours.

→ En conclusion

Le résultat prévisionnel de ce budget est un déficit de 11 500€ (voir tableau joint). Un prélèvement sur FDR du même montant est donc nécessaire car il faut présenter un budget à l'équilibre. M. Dumont précise cela suite à une question de M. Lambour, représentant des parents, concernant la possibilité de présenter un budget en déficit.

Vote pour la répartition du budget 2023 :

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

Vote pour la DBM, prélèvement du FDR de 11 500€ :

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

M. Botton, représentant du département, prend la parole pour expliquer que 5 700 000€ dorment sur les fonds de réserve de l'ensemble des collèges du département.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Masson, représentante des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers de service, lit les questions. Elle informe le Conseil d'administration de 2 problèmes survenus au collège :

- Mme André, agent, s'est brûlée en repassant dans l'espace très restreint réservé à la table à repasser. La lingerie du collège est une succession de toutes petites pièces et le quotidien des agents y est compliqué.

Suite à la brûlure de Mme André une fiche SST (santé sécurité au travail) a été remplie par M. Morisseau, agent de prévention et Mme Marquand, gestionnaire l'année scolaire dernière.

- D'autre part le sous-sol, lieu de travail des agents, avec une entrée en pente, est régulièrement inondé.

M. Dumont répond qu'une délégation du département est venue très récemment constater l'état du sous-sol, de la lingerie, des vestiaires et que des travaux vont être prochainement mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DUMONT lève la séance à 19h32.

Le Principal
Laurent DUMONT



Secrétaire de séance
Lisa DERNET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Lisa Dernet".